

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Rapport d'Orientation
Budgétaire (ROB) et
Débat d'Orientation
Budgétaire (DOB) 2026**

SÉANCE DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 février à vingt heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 27 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;

Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Catherine PAPUT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claude GOUILLON-CHENOT

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

- **Vu** la Loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- **Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui crée et apporte certaines précisions quant à la teneur du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) à soumettre à l'Assemblée délibérante ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.1612-26, L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et D.2312-3, qui prévoient la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes et plus généralement dans les collectivités de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ;
- **Considérant** que, dans le but d'améliorer la transparence financière et la démocratie locale, ce rapport doit non seulement comporter les données financières majeures de l'établissement public, mais également comprendre les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel ;
- **Considérant** que sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 de la Ville de Thiers, tel que transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, il est pris acte par la présente délibération de la tenue du DOB 2026 pour les budgets primitifs 2026 des différents budgets ;
- **Considérant** qu'après présentation du ROB 2026 par Monsieur le Maire, un débat s'engage au sein du Conseil Municipal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Prend** acte, après transmission et présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

La secrétaire de séance,

Sophie DELAIGUE



Le Maire,



Stéphane RODIER